



Commune
D'ALLIGNY-EN-MORVAN

58230 ALLIGNY-EN-MORVAN

Tél : 03.86.76.13.50

alligny.morvan@wanadoo.fr

www.alligny-en-morvan.fr

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2021

Président : GROSCHE Marie-Christine

Secrétaire de séance : PIN Christine

Présents : GROSCHE MC (Maire) - MACHIN J-M (1^{er} Adjoint) –DUCREUX N (3^{ème} Adjoint) –BOURGEAC J -
BRANLARD D - CHAMBERLAND P - GÉRARD D - GERVAIS G – GROSCHE JL - GUENOT G - PIN C - PRIMARD E

Absents : MÔME C (2^{ème} Adjoint) - BARD M-P – CHARLOT F

Procuration de Christian MÔME à Jean-Marc MACHIN

Le Conseil Municipal après en avoir débattu :

- Approuve à l'unanimité les Comptes Administratifs 2020 :

	Dépenses	Recettes
CA Commune		
Fonctionnement	458 632,52 €	617 971,29 €
Investissement	50 032,78 €	288 574,47 €
CA Assainissement		
Fonctionnement	16 653,65 €	18 840,47 €
Investissement	8 568,00 €	21 110,04 €
CA Gîte		
Fonctionnement	24 742,38 €	23 243,41 €
Investissement	0 €	8 187,25 €
CA CCAS		
Fonctionnement	2 934,26 €	3 003,06 €

- Approuve l'unanimité les comptes de gestion 2020,
- Vote les taxes directes locales 2021 en tenant compte de la suppression de la taxe d'habitation qui est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. Afin de ne pas augmenter les impositions des contribuables, le taux de référence est conservé et les autres taux inchangés soit :

- Taxe foncière Bâti : 27,18
- Taxe Foncière Non Bâti : 23,67
- CFE : 14,74

- Vote les subventions réglées à l'article 6574 pour un montant de 4 015 €,
- Approuve les programmes de travaux 2021,

- Vote les Budgets Primitifs annexes et principal 2021 :

	Dépenses	Recettes
BP Commune		
Fonctionnement	920 558,11 €	920 558,11 €
Investissement	1 576 704,25 €	1 576 704,25 €
BP Assainissement		
Fonctionnement	27 161,32 €	27 161,32 €
Investissement	26 367,39 €	26 367,39 €
BP Gîte		
Fonctionnement	31 566,00 €	31 566,00 €
Investissement	1 000,00 €	1 000,00 €
BP CCAS		
Fonctionnement	3 500,00 €	3 500,00 €

- Le Conseil Municipal décide d'approuver le devis du courtier en assurances ASCCO International qui a retenu la Mutuelle des Architectes Français concernant l'assurance dommages-ouvrage pour un montant de 12 267,47€, frais de courtage de 1 500 € inclus. Groupama Assurances, également consulté, n'a pas souhaité fournir de devis pour un bâtiment comportant des logements.
- Suite à un sinistre d'août 2020 et le pont de Champcreux nécessitant d'importantes réparations, deux devis nous sont parvenus. L'un de l'entreprise DEBLANGEY pour un montant de 17 700€ TTC et l'autre de l'entreprise MÔME pour un montant de 10 896€ TTC. Le Conseil Municipal choisit l'entreprise la moins disante à l'unanimité. A noter que Monsieur MÔME, 2^{ème} adjoint au Maire, du fait de son implication dans ce dossier n'a pas participé à ce Conseil Municipal.
- Suite à une demande de recherche de biens sans maître, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager une démarche de récupération de ces parcelles.
- A la demande de la Communauté de Communes, le Conseil Municipal délibère pour que l'EPCI prenne la compétence mobilité.
- La commune accepte le don fait par Mme LEVEUF (née BALLOUX) de deux parcelles cadastrées section C n°239 et 251.
- Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder, en cas de besoin, au remplacement de Madame Sonia OCHI pendant son congé maternité. En effet, selon l'évolution de la crise sanitaire (fermeture du gîte, de la salle des fêtes...) il ne sera peut-être pas nécessaire de finaliser cette embauche.
- Le Conseil Municipal valide les fiches techniques afférentes à la convention avec le Conseil Départemental de la Nièvre approuvée précédemment concernant la rédaction des autorisations de voirie nécessaires à la pose de la fibre.

Le 13 avril 2021

Le Maire



Marie-Christine GROSCHÉ